



Envoyé en préfecture via DOTELEC - Pastell
 Envoyé en préfecture le 13 décembre 2024
 Reçu en préfecture le 13 décembre 2024
 ID : 044-244400644-20241210-D0020240028310-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 10 décembre 2024



EXTRAIT N° 2024.00283 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice: 60
 ↪ présents : 50
 ↪ représentés : 7

**Date de
convocation :**
 mercredi 4 décembre

**Secrétaire de
séance :**
 Mme Svlvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**.

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, M. Rémi RAHER, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Michael NICOSIA
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, Mme Laurence DOMET GRATTIERI, M. Pascal HASPOT,
SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZETHUAL, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, M. Jean-Luc SECHET, M. Jean-Luc GUYODO, M. Alain GEFFROY, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoélé PERONNO, Mme Hanane REBIHA, M. François BILLET, Mme Virginie BOUTET-CAILLE, M. Philippe CAILLAUD, Mme Magali FENECH
TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean-Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET

Absents représentés :

DONGES : Mme Alice MARTIENNE donne pouvoir à M. François CHENEAU
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Sylviane BIZEUL
PORNICHET : Mme Frédérique MARTIN donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR
SAINT-NAZAIRE : M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Béatrice PRIOU donne pouvoir à M. Dennis OCTOR, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Stéphanie LIPREAU donne pouvoir à Mme Lydie MAHE

Absents excusés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU
TRIGNAC : M. David PELON
PORNICHET : M. Stéphane CAUCHY

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Rapport d'orientation budgétaire 2025 - Présentation - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du mardi 10 décembre 2024****Commission** : Commission Finances**Objet** : Finances - Rapport d'orientation budgétaire 2025 - Présentation - Approbation**Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,**

Expose,

Chaque année, le débat d'orientation budgétaire marque le début du processus budgétaire. Il a pour but de présenter les objectifs et projets envisagés ainsi que les contraintes et marges de manœuvre de la CARENE.

Le projet de budget sera soumis au vote du Conseil communautaire lors de sa séance du 04 février prochain.

Le contexte de la préparation budgétaire 2025 est inédit. En effet, les mesures proposées dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 auront un impact sans précédent sur les budgets des collectivités territoriales et leurs groupements. Cependant, malgré les incertitudes tant que le vote de la loi de finances n'est pas définitif, il est proposé de maintenir le calendrier budgétaire de la CARENE, afin de permettre aux services de l'agglomération d'engager leurs actions au plus tôt en 2025.

Conformément à l'article L5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires est présenté au Conseil communautaire dans les dix semaines précédant le vote du budget.

Ce rapport doit retracer :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'EPCI ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement ;
- Des informations relatives à la structure de la dette ;
- L'évolution des différents niveaux d'épargne ;
- Des informations relatives à l'évolution et à la structure des dépenses de personnel.

Après avoir rappelé les principales dispositions, connues à ce jour, du projet de loi de finances pour 2025 et ses incidences sur les collectivités, un premier bilan provisoire de l'exercice 2024 sera présenté. Un éclairage sera donné sur la situation financière de la CARENE, notamment au travers de comparaisons avec des territoires comparables.

Enfin, seront évoqués les principaux objectifs du projet d'agglomération pour 2025 et les orientations budgétaires dans le cadre desquelles ils seront réalisés.

I- Le Projet de Loi de Finances pour 2025

Présenté le 11 octobre dernier à la presse, le PLF 2025 est actuellement en cours d'examen au Parlement pour une adoption prévue en décembre 2024.

Il contient des mesures fortes d'économies, auxquelles les collectivités sont amenées à participer de manière inédite.

Les principales hypothèses macroéconomiques retenues sont les suivantes :

- La croissance prévisionnelle est estimée à 1,1% en 2024 et 1,1% également en 2025.
- L'inflation poursuivrait sa décrue : l'hypothèse retenue est de +2,1 % en 2024 (après +4,9% en 2023) et 1,8% en 2025.

- Après une baisse progressive depuis 2021, le déficit public pourrait remonter à 6,1% en 2024. Les mesures du PLF visent à porter ce déficit à 5,2% en 2025, pour un retour sous le seuil de 3% en 2029.

En % de PIB	2021	2022	2023	Est 2024	PLF 2025
Déficit public	-6,5%	-4,8%	-5,5%	-6,1%	-5,2%
Dette publique	112,8%	111,8%	109,9%	112,9%	114,7%

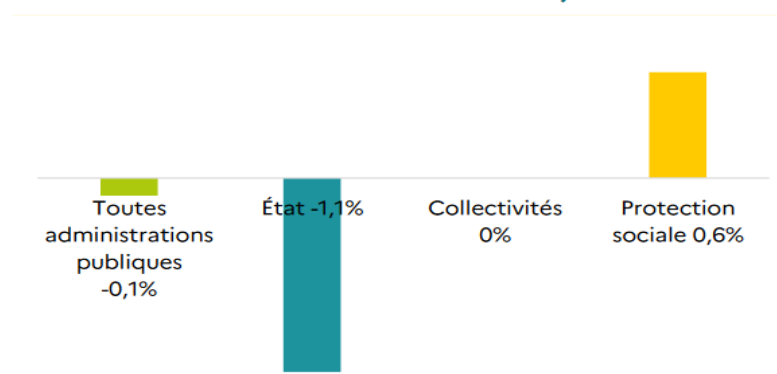
Croissance du PIB en %	6,8%	2,5%	1%	1,1%	1,1%
------------------------	------	------	----	------	------

Déficit public en Md€	-170,7	-151,4	-172,1	-166,6	-135,6
-----------------------	--------	--------	--------	--------	--------

Inflation hors tabac	1,60%	5,20%	4,90%	2,10%	1,80%
----------------------	-------	-------	-------	-------	-------

L'effort de redressement des comptes publics, qui s'élève à 60Mrds€ au total, portera prioritairement sur les dépenses (40Mrds€), partagé entre l'Etat, les collectivités locales et les administrations de sécurité sociale. L'objectif concernant les dépenses publiques est le suivant :

**Taux d'évolution de la dépense publique en 2025
(hors charge de la dette et après prise en compte
de l'inflation – en volume)**



Un tiers de l'effort est fléché sur les recettes, avec une participation des plus grandes entreprises et des plus hauts revenus ainsi que la suppression de certaines niches fiscales.

Les principales mesures concernant les collectivités :

1) Fiscalité

Suppression de la dynamique des fractions de TVA affectées aux collectivités locales

Pour mémoire, à la suite de la suppression de la taxe d'habitation (TH) puis de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, les EPCI à fiscalité propre perçoivent en contrepartie deux fractions de TVA, dont le montant évolue jusqu'à présent proportionnellement au produit de TVA collectée au niveau national.

L'article 31 du Projet de Loi de Finances pour 2025 porte la première attaque à l'encontre de ce dispositif de transfert de recettes. En effet, à compter de 2025, les fractions individuelles de TVA s'appliquent au produit global brut de TVA de l'année précédente et non plus de l'année courante.

Par conséquent, en 2025, le produit affecté à chaque collectivité sera égal au montant qui leur aura été versé en 2024. Ce montant sera en outre minoré de la régularisation à venir issue de l'écart entre la TVA définitive de l'année 2024 et la TVA estimée initialement pour cette même année.

La dynamique 2025 ne serait donc pas perdue, mais retardée d'une année dans sa perception par les collectivités. L'exposé des motifs précise que cette année blanche représente une participation temporaire des collectivités locales à l'effort d'assainissement des comptes publics et qu'elle permettra d'améliorer la prévisibilité des recettes. Rien ne permet cependant d'être certain que la dynamique de TVA sera bien réinstaurée en 2026.

Pour l'année 2025, cela représente un manque à gagner de l'ordre de 1,2 Md€ (selon l'estimation du gouvernement) à 1,5 Mrds€ pour les collectivités concernées. Pour la CARENE, la fraction TVA-TH représente près de 19M€ en 2024 et la fraction TVA-CVAE environ 15M€. **La perte de dynamique pourrait ainsi représenter un manque à gagner entre 0,4M€ et 0,7M€** selon la fraction de TVA concernée par ce gel.

Instauration d'un fonds de réserve des collectivités territoriales

L'article 64 du projet de Loi de Finances pour 2025 instaure, à compter de 2025, un mécanisme de prélèvement potentiel sur le montant des impositions versées aux communes, aux EPCI, aux départements et aux régions, dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 40 M€ (567 collectivités satisfont ce critère). Ce mécanisme s'appliquerait en cas de dépassement du solde des collectivités locales en 2024 par rapport à celui inscrit en loi de finances 2024. Le prélèvement pourrait représenter jusqu'à 2% des recettes réelles de fonctionnement de leur budget principal.

Il servirait à abonder, à partir de 2026 et par tiers sur 3 ans, les instruments nationaux de péréquation horizontale (FPIC pour le bloc communal, fonds de péréquation des DMTO - Droits de mutation à titre onéreux - pour les Départements et fonds de solidarité régional).

Dans le décompte du gouvernement, ce dispositif est supposé contribuer à hauteur de 3 Mrds€ à la réduction du déficit.

Pour la CARENE, **ce prélèvement pourrait représenter 1,4M€.**

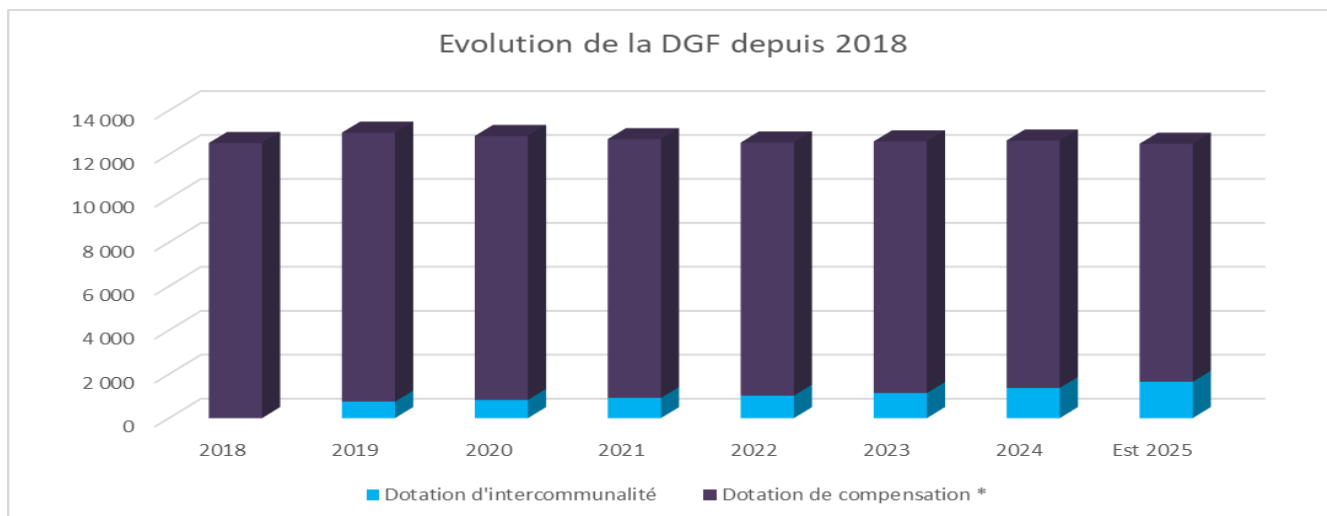
Revalorisation des bases fiscales : à ce stade, le Projet de Loi de Finances ne prévoit pas de revenir sur le principe d'indexation des bases fiscales sur l'inflation, ce qui impliquerait une revalorisation des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et d'une partie de la cotisation foncière des entreprises autour de 1,5%, à confirmer selon l'inflation réellement constatée d'ici la fin de l'année.

2) Dotations de l'état :

L'enveloppe de dotations globales de fonctionnement (DGF) des communes restera stable en 2025, après une augmentation en 2023 et 2024 pour financer les dotations de péréquation.

Pour la CARENE, la progression de la dotation d'intercommunalité devrait partiellement compenser la baisse de la dotation de compensation, soit un montant estimé à 12,5 M€ au total (-150 K€).

Pour mémoire, l'évolution de la DGF de la CARENE depuis 2018 a été la suivante, soit une quasi stabilité, alors que l'inflation moyenne a été de 2,5% sur la même période :



- Le FCTVA devrait être recentré sur les dépenses d'investissement. De plus, le PLF 2025 prévoit une baisse de son taux de 16,404% à 14,850%. **Pour la CARENE, le manque à gagner est estimé à 100K€ en fonctionnement et 400K€ en investissement.**
- Les variables d'ajustement, servant à abonder le besoin de financement nécessaire à l'ajustement des dotations aux collectivités s'élèveraient à 487 M€, contre 45M€ en 2024. Toutes les catégories de collectivités devraient être impactées. La CARENE devrait ainsi subir une **ponction sur sa DCRTP (Dotation de compensation de la taxe professionnelle) qui pourrait atteindre 1,5M€.**
- S'agissant des critères servant au calcul de la DGF, des ajustements ont été prévus dans le cadre de la loi de finances 2022 afin de prendre en compte les impacts des diverses réformes fiscales intervenues ces dernières années. S'agissant du potentiel fiscal ou financier notamment, le périmètre des ressources prises en compte a été élargi (majoration TH sur les résidences secondaires, taxe locale sur la publicité extérieure, droits de mutation, TVA...). L'impact de cette réforme est difficile à mesurer, celui-ci se mesurant en écart par rapport à la moyenne des autres EPCI. Les effets sont lissés sur 5 ans jusqu'en 2028.

En synthèse, le PLF 2025, s'il est adopté en l'état, aura des impacts majeurs pour les collectivités. L'effort de 5Mrds€ qui leur est demandé se traduira par une diminution sans précédent de leurs niveaux d'épargne, déjà fortement mis à mal ces dernières années par les effets de l'inflation.

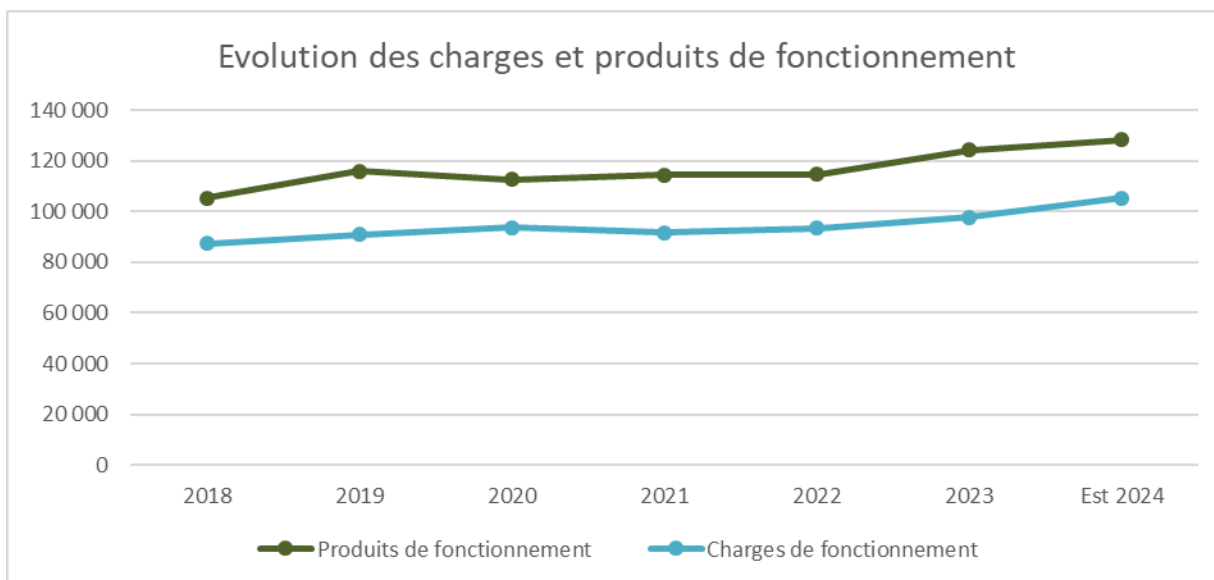
L'épargne brute de la CARENE se verrait ainsi ponctionner entre 3,8M€ et 4,1M€, en intégrant une mesure supplémentaire, annoncée dans le cadre du PLFSS 2025, de hausse des cotisations retraites de 4 points.

Dans le cadre des discussions autour du projet de loi de finances, certaines mesures pourraient être revues et d'autres pourraient être intégrées dans le texte définitif.

II – La situation financière de la CARENE :

1) Evolution des charges et produits de fonctionnement

Sur la période 2018-2024, les charges et produits de fonctionnement ont évolué de la façon suivante :



On constate une évolution modérée de nos dépenses, avec néanmoins une accélération en fin de période en raison de l'inflation, soit 3,1% en moyenne. L'évolution réelle, c'est-à-dire retraitée de l'inflation, est de 0,6%.

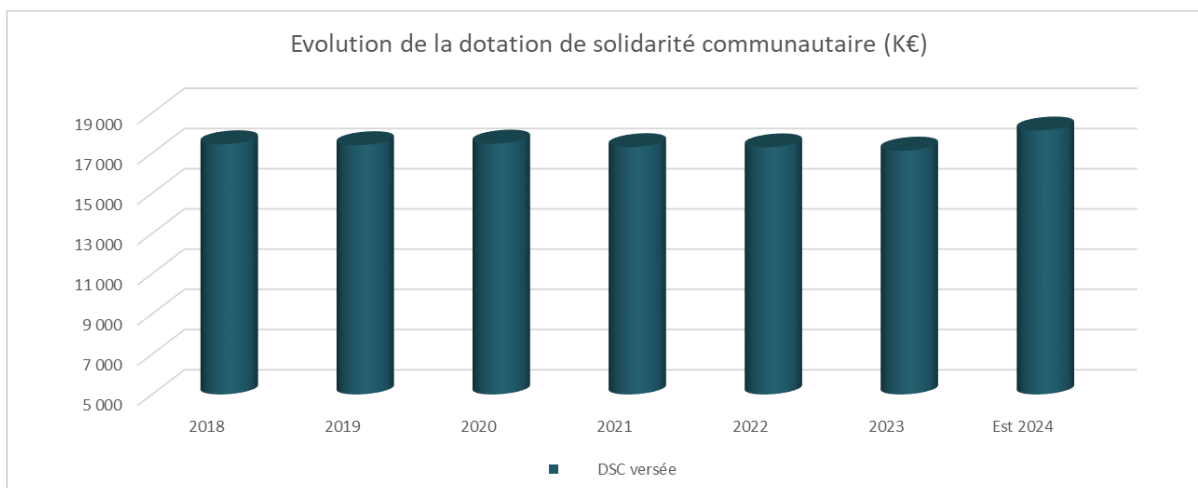
Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 3,4% en moyenne, compte tenu du dynamisme fiscal du territoire, principalement lié aux entreprises.

2) Marges d'épargne

La situation financière de la CARENE est saine.

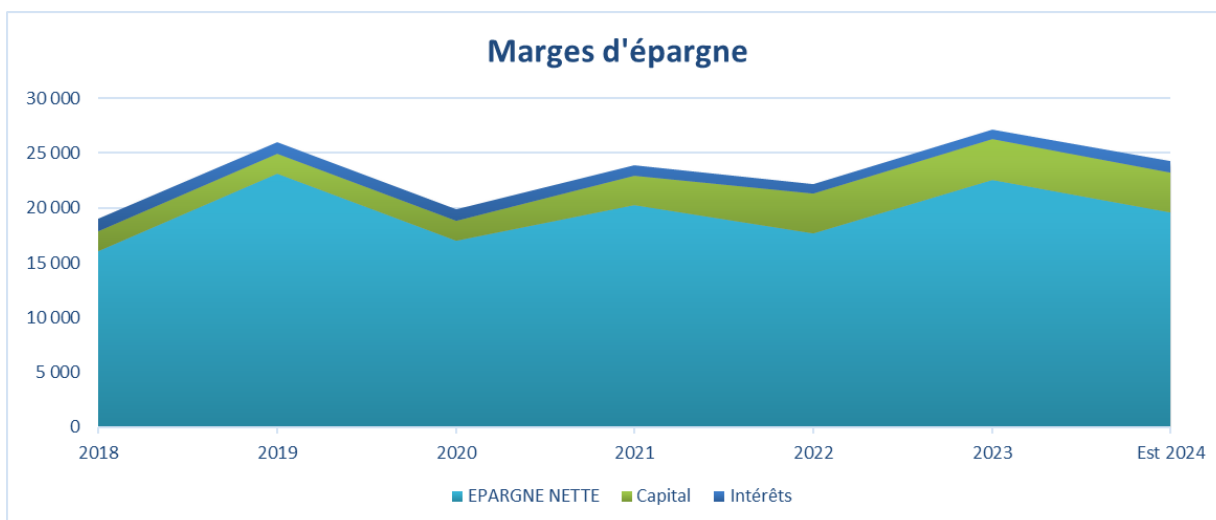
L'épargne brute (26,3 M€ en 2023), représente 21% des recettes réelles de fonctionnement.

Pour mémoire, depuis 2017, afin d'atténuer l'effet des baisses de dotations subies par les communes-membres, une enveloppe supplémentaire de Dotation de solidarité communautaire (DSC) de 3 M€, reconduite d'années en années, a pu être instaurée grâce aux bons niveaux d'épargne de la CARENE. En 2024, 1M€ supplémentaire a été attribué aux communes membres.



Les marges d'épargne sont restées satisfaisantes jusqu'à présent, grâce notamment au dynamisme des bases, qui ont permis à la CARENE de développer ses missions et d'investir massivement sur le territoire.

Elles ont également permis d'amortir le choc de la crise sanitaire. Il est rappelé que l'EPCI n'a pas fait évoluer ses taux de fiscalité depuis 2013.



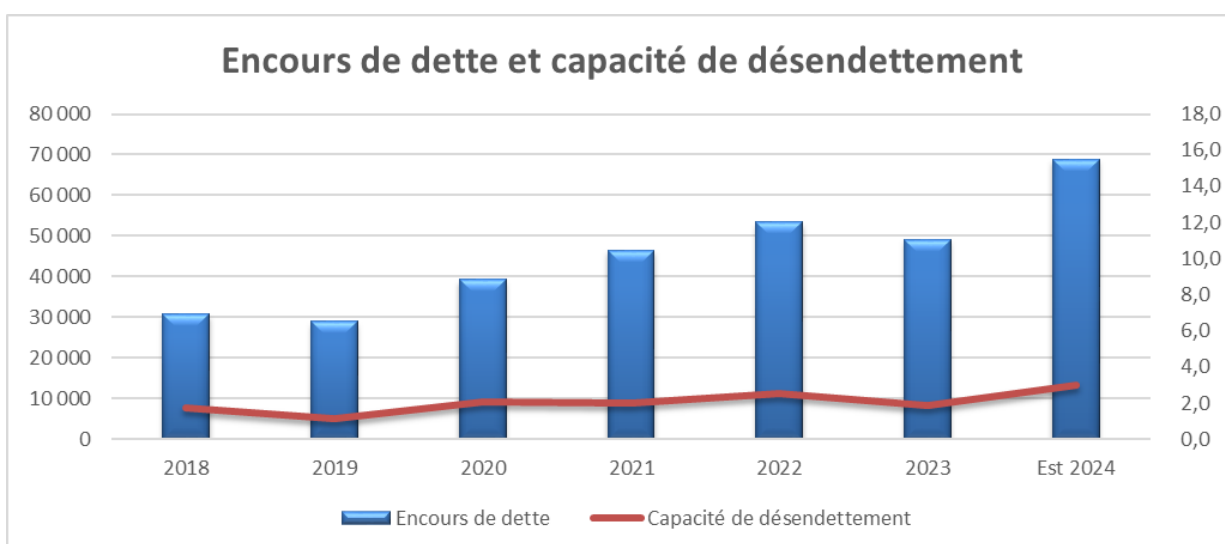
Fin 2024, l'épargne brute est estimée autour de 23M€.

Globalement sur la période 2018-2024, plus de 36 M€ de dépenses d'équipement auront été réalisées en moyenne chaque année sur le seul budget principal.

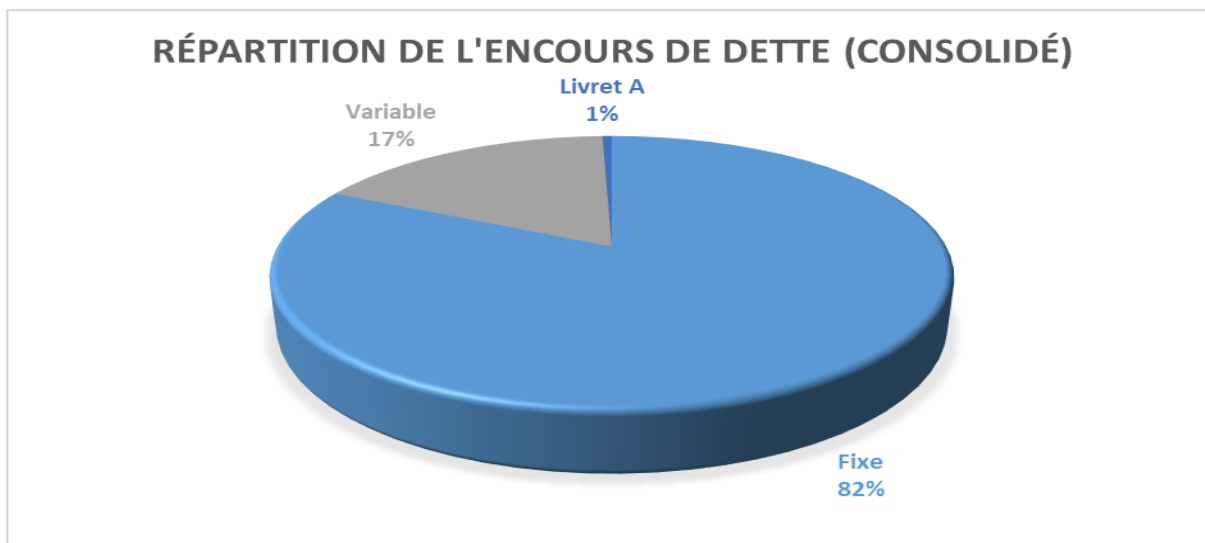
Ces investissements ont été effectués avec un recours modéré à l'emprunt, ce qui a permis le maintien d'une capacité de désendettement à un niveau très bas (1,9 ans en 2023 sur le budget principal).

3) Endettement

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette sur le budget principal s'élevait à 49,2M€, soit 373 €/habitant. A fin 2024, celui-ci devrait s'établir à 68,8 M€, avec un nouvel emprunt de 16M€ à venir d'ici la fin de l'année pour financer le programme d'investissement communautaire, actuellement en phase opérationnelle.



L'encours de dette consolidé s'élevait quant à lui à 93,6M€ fin 2023, soit 710 € par habitant, réparti de la façon suivante :

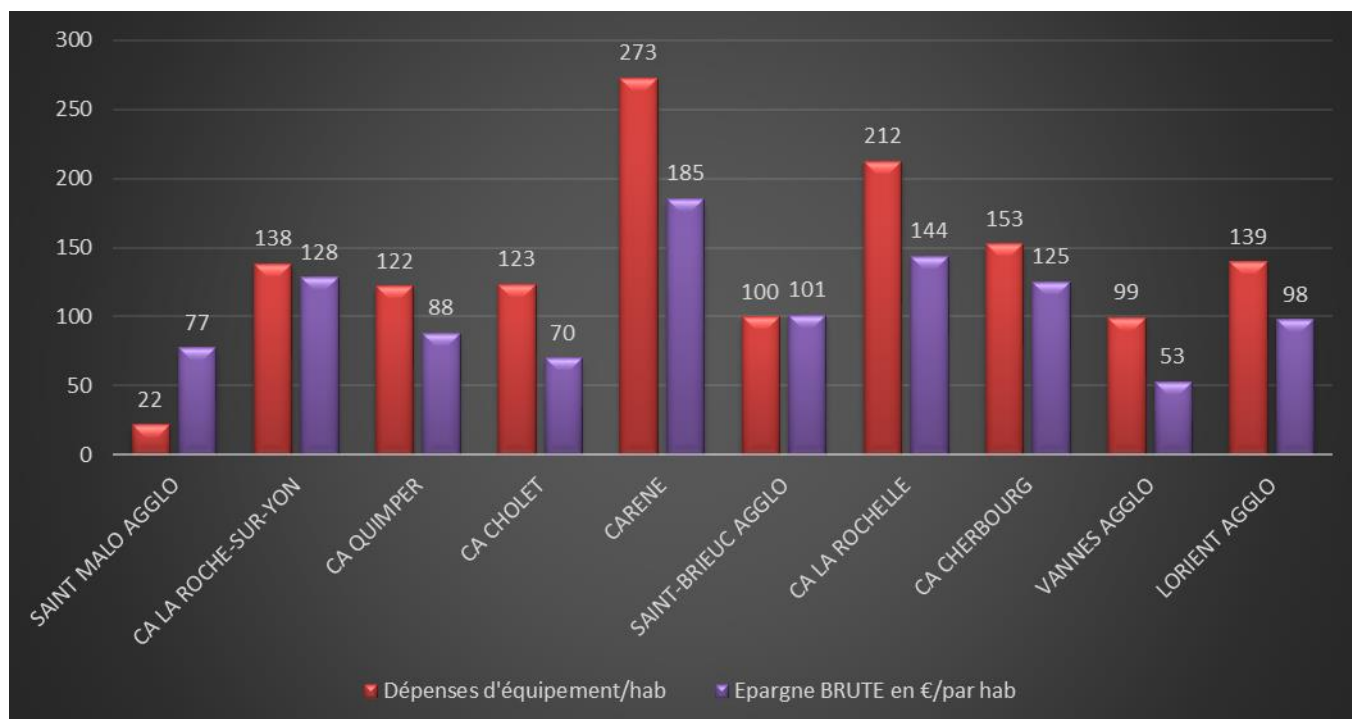


A fin 2024, celui-ci devrait s'établir autour de 104 M€.

Le taux moyen de la dette consolidée est actuellement de 2,57% et sa durée de vie moyenne est de 6 ans et 4 mois.

4) Comparaison avec des communautés de même strate :

La CARENE bénéficie de bons niveaux d'épargne par rapport aux communautés proches géographiquement, ce qui lui permet d'investir de manière soutenue.



CA 2023

5) La masse salariale

Au 31 décembre 2023, les effectifs employés par la CARENE s'établissaient à 638 agents soit 581.96 équivalent temps plein.

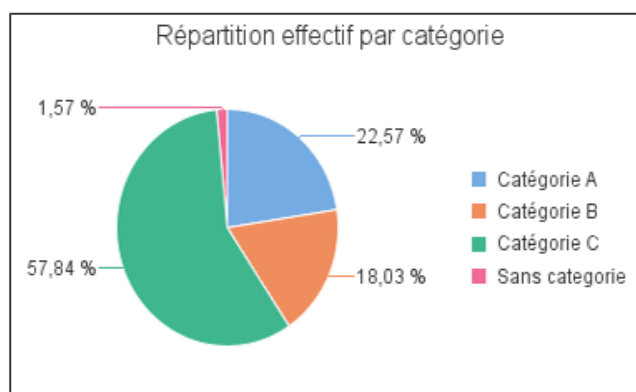
Il convient de noter que la mutualisation de la Direction des relations Humaines et Sociales de la ville de Saint Nazaire et de la CARENE est intervenue au 1^{er} janvier 2023.

L'ensemble des effectifs de cette Direction ont été transférés à la CARENE avec refacturation d'une quote-part à la ville de Saint Nazaire dans le cadre des Conventions de mutualisation.

La grande majorité des agents ne travaillant pas à temps plein bénéficie d'un temps partiel choisi.

La structure des effectifs est la suivante :

Catégorie	Effectif	ETP
Catégorie A	144	125.00
Catégorie B	115	106.52
Catégorie C	369	340.44
Sans categorie	10	10.00
Total	638	581.96



NB : A la différence du document présenté lors du ROB 2024, les effectifs sont déclinés au titre des besoins permanents mais également non permanents (périmètre des remplacements notamment).

Les effectifs titulaires représentent 80 % des effectifs.

S'agissant de la masse salariale, elle se décline comme suit, tous budgets confondus :

GROUPES	2021	2022	2023
Traitement de base	12 504 193.43 €	13 097 760.55 €	15 463 097.99 €
Heures complémentaires	3 987.73 €	1 995.19 €	42 259.35 €
Heures supplémentaires	246 964.22 €	315 354.25 €	365 431.99 €
Primes fixes	3 695 102.17 €	4 157 043.04 €	4 745 258.31 €
Primes variables	65 588.67 €	148 009.69 €	163 751.35 €
Prime annuelle	198 015.39 €	193 705.34 €	245 577.76 €
Astreintes	161 929.86 €	188 013.75 €	177 391.32 €
Horaires	276 245.11 €	497 294.77 €	191 038.57 €
Alloc. Retour Emploi	8 347.75 €	17 692.52 €	22 809.61 €
Complémentaire Santé Prévoyance	186 055.21 €	192 672.04 €	209 840.69 €
Charges patronales	6 323 408.03 €	6 769 596.53 €	7 860 249.33 €
Autres	72 283.89 €	47 394.67 €	-33 212.76 €
	23 742 121.46 €	25 626 532.34 €	29 453 493.51 €

Les montants ci-dessus correspondent aux seuls coûts salariaux, hors conventions de mutualisation et refacturation des frais de structure aux budgets annexes.

S'agissant de l'exercice 2023, la masse salariale a principalement été impactée par :

- Un effet de report au titre de la revalorisation de la valeur du point d'indice sur laquelle sont indexées les rémunérations des agents publics intervenue à raison de 3.5 % au 1^{er} juillet 2022.
- La revalorisation de la valeur du point d'indice sur laquelle sont indexées les rémunérations des agents publics intervenue à raison de 1.5 % au 1^{er} juillet 2023.
- La mutualisation de la Direction des Relations Humaines et Sociales avec refacturation à la ville de Saint-Nazaire via l'attribution de compensation.

En 2024, les dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » devraient s'élever à 21 M€ sur le budget principal.

Le temps de travail au sein de l'EPCI est de 1607h.

6) **Projet d'agglomération : réalisations 2024**

Pour mémoire, le programme d'investissement communautaire (PIC4) a été voté fin 2021, à hauteur de 669M€ tous budgets sur la période 2021-2028.

Sur le budget principal, le montant du PIC a été porté à 356M€. Les réalisations 2024 pourraient approcher 46M€.

AP	LIBELLE AP	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024
11	AMENAGEMENTS DES ZA ECO	3 334 277	1 670 000	300 000	439 000
12	SOUTIEN A L'INNOVATION	56 084	459 394	0	133 400
13	TOURISME	2 953 644	1 382 292	1 531 570	1 730 013
14	SOUTIEN AU DEV INDUSTRIEL ET SIGNALETIQU	7 114 833	11 178 671	8 720 923	3 963 103
15	SOUTIEN AU COMMERCE ET ARTISANAT	1 002 216	1 703 902	159 098	382 923
16	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	12 500	7 581 445	1 897 672	5 160 138
17	AMELIORATION DE L HABITAT	837 787	859 220	726 750	573 217
18	COPROPRIETES	1 068 701	519 921	1 020 438	715 736
19	LOGEMENT SOCIAL	4 905 248	5 472 413	6 065 794	4 951 550
20	ACCESSION A LA PROPRIETE	50 000	65 000	38 500	192 000
21	AUTRES PLH	1 900 039	476 981	616 459	1 844 242
22	PARTICIPATIONS ZA HABITAT	4 050 000	2 667 000	2 100 000	1 650 000
23	MISE EN OEUVRE DU PCAET	29 415	26 422	121 830	8 078 952
24	PISCINES	1 715 954	421 818	3 252 957	2 301 869
25	PROJETS TRANSVERSAUX	844 756	745 831	1 571 872	1 999 480
26	AGGLO NUMERIQUE	178 673	545 306	960 683	654 418
28	EAUX PLUVIALES	3 395 421	2 985 612	3 411 840	4 521 475
29	ETUDES PREALABLES ZA ECO ET HABITAT	152 403	395 885	198 725	204 850
30	INFRASTRUCTURES	3 415 556	2 545 991	2 705 602	2 668 088
31	ENVIRONNEMENT	2 498	0	17 673	17 700
32	NOUVELLES COMPETENCES	267 857	218 652	341 086	344 332
33	URBANISME	32 323	76 643	107 112	154 863
34	FONCIER	1 450 067	1 352 743	2 884 839	3 365 439
TOTAL PIC4 2022-2028		38 770 251	43 351 141	38 751 421	46 046 790

Les principales opérations concernent :

- La poursuite des grands projets urbains : Moulin du Pé, Centre-bourg Trignac, ...
- Le développement économique : Six-Croix 2, Maison de l'entreprise ;
- Le développement des infrastructures communautaires : Desserte alternative Bellevue, avenue de Penhoët, Belle Hautière, giratoire RD773 à Besné...
- L'enseignement supérieur : site universitaire d'Heinlex, institut de soins infirmiers, Fab Academy, Ecole d'ingénieurs EPF ;
- Le tourisme : chemin côtier, investissements sur les équipements touristiques gérés par SNAT ;
- Le logement : amélioration de l'habitat, construction de logements familiaux, copropriétés...
- Le développement des infrastructures cyclables notamment via des fonds de concours aux communes ;
- Les travaux anticipés dans le cadre du réseau de chaleur urbain de Saint-Nazaire
- Les eaux pluviales et la compétence GEMAPI ;
- La réhabilitation de la piscine de Donges.

III – Les orientations pour les années 2025 et suivantes

L'enjeu principal de l'exercice 2025 concerne l'effet potentiel des mesures du PLF2025, qui viendront fortement minorer les marges d'épargne de la CARENE, alors que les projets du PIC4 sont en phase travaux.

1) Le projet d'agglomération

Le projet d'agglomération intègre un plan d'investissement très ambitieux sur la période 2021-2028, en lien avec le dynamisme économique et démographique du territoire. En effet, la CARENE doit faire face à de nombreux défis, sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques, auxquels il convient de répondre, en proposant des infrastructures adaptées, en développant l'offre de logements pour tous, en adaptant l'offre en matière de mobilité...

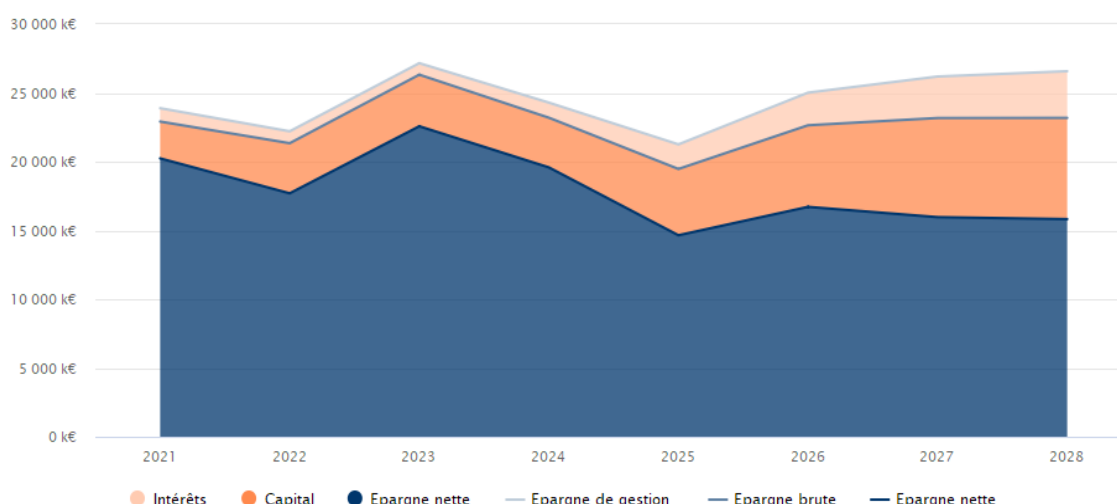
En 2025, le PIC4 prévoit des investissements dans les domaines suivants, répartis sur tous les budgets de la CARENE :

- Les grands projets urbains : Moulin du Pé, Centre-bourg Trignac, démonstrateur d'innovation Trignac Puissance 4, Clos Miraud...;
- Le développement économique : La Harrois, Altitude, la Trébale ;
- Le tourisme, avec la poursuite des aménagements du chemin côtier...
- Le développement des infrastructures cyclables, via des fonds de concours aux communes ou des aménagements propres, tels que la voie verte du Brivet ;
- Le soutien au développement industriel et les infrastructures : desserte alternative Bellevue, avenue de Penhoët, CPER Portuaire ;
- Le logement : amélioration de l'habitat, logements familiaux, copropriétés, opérations du PLH avec notamment l'opération de construction de la maison de l'habitat ;
- Le soutien au développement universitaire : pôle universitaire Heinlex, Institut de formation en soins infirmiers, maison de l'apprentissage, école d'ingénieurs EPF,
- Les eaux pluviales et la GEMAPI, les eaux usées ;
- L'eau potable avec les travaux sur l'usine de Campbon ;
- La mobilité : la poursuite des travaux dans le cadre du projet héliYce +, construction d'un parc de stationnement en silo à Saint-Nazaire ;
- La gestion des déchets : travaux sur le réseau des déchèteries notamment ;
- La transition énergétique : travaux anticipés dans le cadre du réseau de chaleur urbain de Saint-Nazaire, plan marais, ZIBAC...

2) Le Budget principal

Marges d'épargne :

Avant les mesures du PLF 2025, la prospective financière de la collectivité anticipait une stabilisation de l'épargne nette sur la période 2021-2028 malgré le recours accru à l'emprunt pour financer les investissements du PIC4. Des mesures correctrices sont donc actuellement en cours d'étude afin de maintenir une trajectoire financière viable, malgré les ponctions sur l'épargne, qui pourraient s'élever entre 3,8M€ et 4,1M€ en 2025. Elles seront affinées selon les mesures définitives adoptées dans le cadre de la loi de finances.



Le budget prévisionnel 2025 :

Les recettes de fonctionnement 2025 sont estimées autour de 130M€ et seront précisées lors du vote du budget primitif en février prochain. Si les mesures du PLF2025 étaient maintenues dans leur intégralité, les recettes seraient ponctionnées à hauteur de 3,6M€ à 3,9M€.

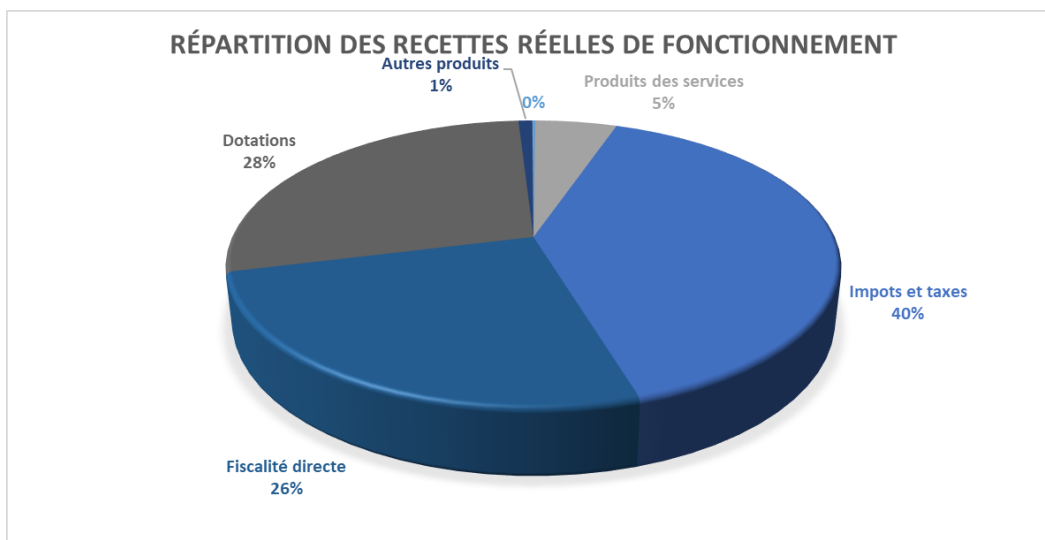
Les recettes fiscales évolueront du fait de la revalorisation des bases et de la dynamique du territoire. Ainsi, le produit de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est estimé à 23,4M€. A noter que le Conseil communautaire a capitalisé, en 2022 et 2023, des droits à augmentation du taux de CFE, à hauteur de 1,41%, utilisables pendant 3 ans. Par conséquent, en fonction des équilibres budgétaires qui résulteront des impacts de la loi de finances lorsque celle-ci sera définitivement adoptée, cette mise en réserve pourrait être utilisée partiellement ou en totalité afin de maintenir une trajectoire financière viable.

Le montant versé en compensation de la réduction de moitié des bases des établissements industriels devrait s'établir à 14,1M€.

Les fractions de TVA nationale perçues par la CARENE depuis la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE seront connues définitivement lorsque la loi de finances sera adoptée. Elles sont estimées respectivement à 18,8M€ et 14,7M€ en 2024 et pourraient donc être maintenues à ce niveau en 2025. Une régularisation pourrait néanmoins intervenir sur les montants 2024, le produit de TVA réellement constaté étant vraisemblablement inférieur au produit estimé en loi de finances initiale 2024.

La progression de la dotation d'intercommunalité devrait compenser partiellement la baisse de la dotation de compensation, soit un montant estimé à 12,5 M€ au total (-150 K€). De plus, un prélèvement important sur la DC RTP est attendu si la loi de finances définitive maintient la ponction sur les variables d'ajustement (-1,5M€).

Les recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :



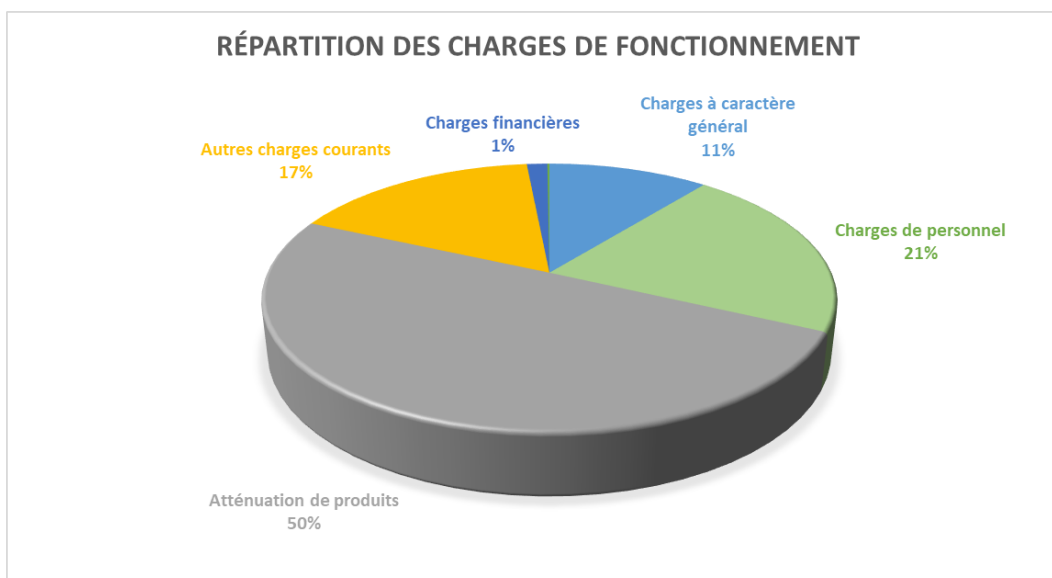
Les dépenses de fonctionnement 2025 devraient s'établir autour de 108M€. Ce montant est encore une estimation et sera précisé lors du vote du budget.

Les dépenses de personnel pourraient être impactées par la hausse des cotisations à la CNRACL de 4 points prévue dans le cadre du PLFSS. Par ailleurs, on notera la poursuite de la mutualisation des services, ainsi que la nécessaire adaptation des moyens humains à la mise en œuvre du projet d'agglomération.

Par ailleurs, les charges courantes augmenteront notamment en raison de la réouverture de la piscine de Donges, de la prise en compte des dépenses de logiciels en section de fonctionnement (mode SaaS) et de la hausse des primes d'assurance. Les partenariats financiers et subventions seront maintenus.

L'attribution de compensation sera révisée du fait de la poursuite des mutualisations de services entre la CARENE et la ville de Saint-Nazaire. La dotation de solidarité communautaire intégrera la hausse de 1M€ décidée en 2024.

Les charges de fonctionnement se décomposent de la façon suivante, avec une forte prédominance des reversements aux communes (atténuations de produits) :



Crédits de paiement d'investissement :

En 2025, près de 44 M€ de crédits de paiement pourraient être réalisés sur le budget principal.

Ratios de dette :

Il est prévu accroissement de l'endettement de l'EPCI étant donné le volume important des investissements à réaliser sur la période.

La capacité de désendettement, prévue autour de 3 ans à fin 2024, devrait se stabiliser vers 6 ans en 2028.

3) Les budgets annexes

La situation actuelle des budgets annexes est très saine. Ils disposent d'une épargne brute satisfaisante et d'un endettement relativement faible (seul le budget assainissement présente une dette plus forte, mais d'un niveau très soutenable). Ceci permet de financer des programmes d'investissement ambitieux dans les différents domaines couverts par ces budgets.

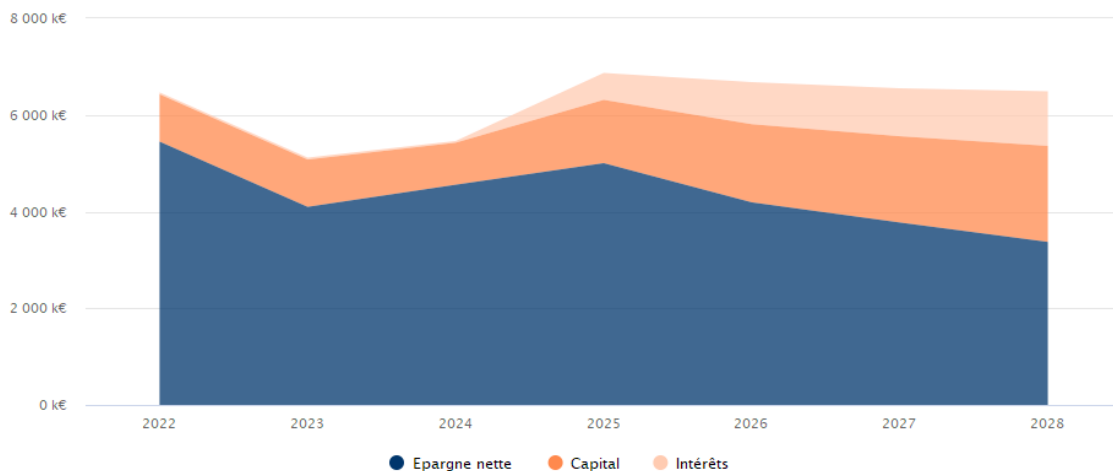
Il convient de noter la suppression à compter de 2025, en accord avec le Trésorier, du budget annexe aménagement, en sommeil depuis plusieurs années, et du budget annexe SPANC, dont les dépenses et recettes seront intégrées au budget annexe de l'assainissement.

a. Le budget annexe de l'eau

Dans les années à venir, il est anticipé une baisse progressive des consommations d'eau des abonnés domestiques et des gros consommateurs comme TOTAL ENERGIE, qui devrait s'engager dans un plan de sobriété encouragé par l'Etat, ou comme YARA dont la fermeture a été annoncée l'an dernier.

Par ailleurs, afin de favoriser l'accès à l'eau potable pour tous, un dispositif de tarification solidaire a été mis en place en 2024. Il s'agit d'une aide attribuée sous condition de ressources, sur présentation de la facture d'eau. Le montant de cette aide pourrait représenter 1 M€ réparti entre les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement.

Marges d'épargne

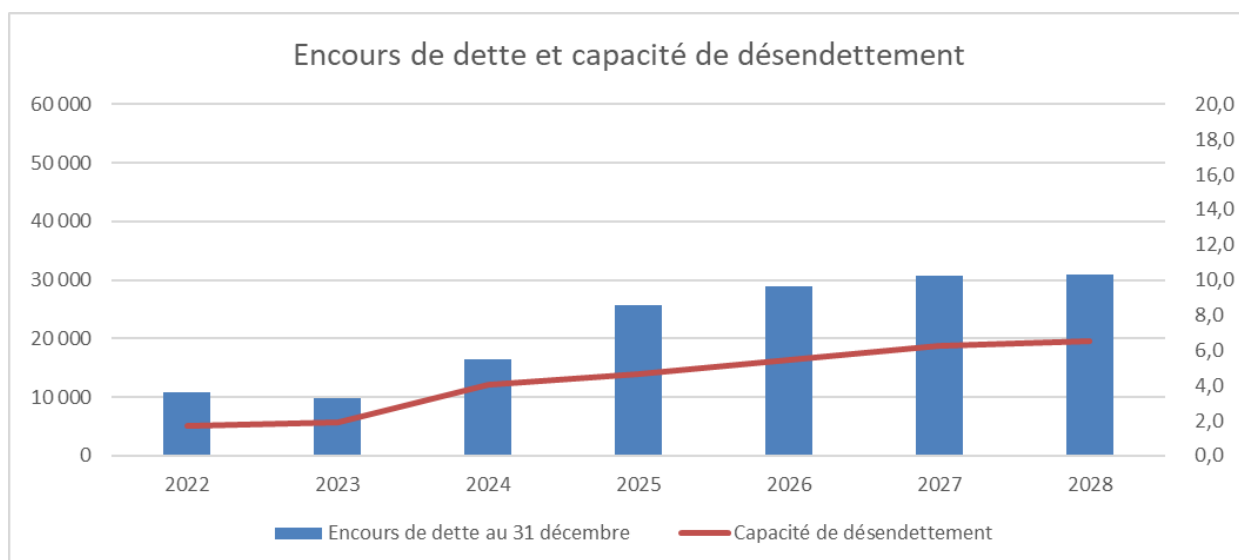


Pour mémoire, le PIC4 prévoit un volume d'investissement de plus de 85M€ sur la période 2022-2028.

Ceux-ci pourraient atteindre 15M€ en 2025. Les principales opérations prévues sont les suivantes :

- Poursuite des travaux de modernisation / sécurisation de l'usine de Campbon et ses forages, avec l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation
- Lancement de travaux de réhabilitation par voie interne de conduites de transport (Feeder) dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau du territoire,
- Poursuite du programme de renouvellement des canalisations (objectif : 1% du linéaire total du réseau par an), en cohérence avec le plan Eau de l'état sur la lutte contre les réseaux fuyards, avec une action particulière autour des projets urbains,
- Mise en œuvre d'un programme de renouvellement des anciens branchements,
- Lancement du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable et le Plan Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux

L'endettement restera soutenable, avec une capacité de désendettement autour de 6 ans en 2028.



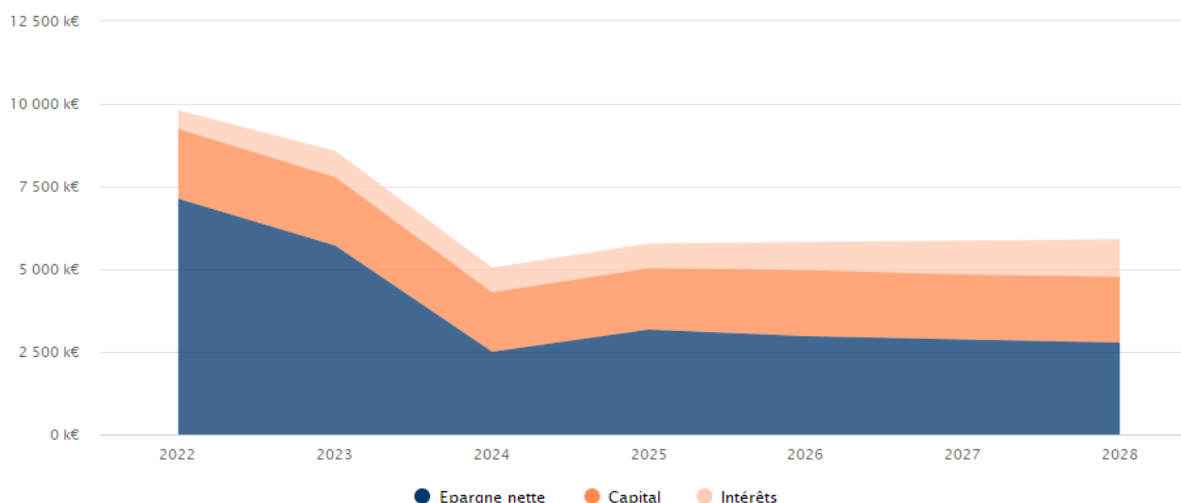
b. Le budget annexe de l'assainissement

Ce budget bénéficie également d'une situation financière saine.

Le dispositif de tarification solidaire a également été mis en place sur la redevance d'assainissement à compter de 2024.

Les marges d'épargne évolueront de la façon suivante sur la période 2022-2028, avec un fort impact de l'inflation (dépenses d'énergie) en début de période, puis une stabilisation ensuite :

Marges d'épargne



Elles permettront de financer les travaux prévus dans le cadre du PIC4, soit 66,8 M€ sur la période 2022-2028.

Le schéma directeur d'assainissement eaux usées, élaboré sur la base d'un diagnostic du patrimoine existant, prévoit un programme d'investissements devant permettre d'assurer la sécurisation et la modernisation du patrimoine, mais également accompagner le développement du territoire, notamment en adaptant les stations d'épuration.

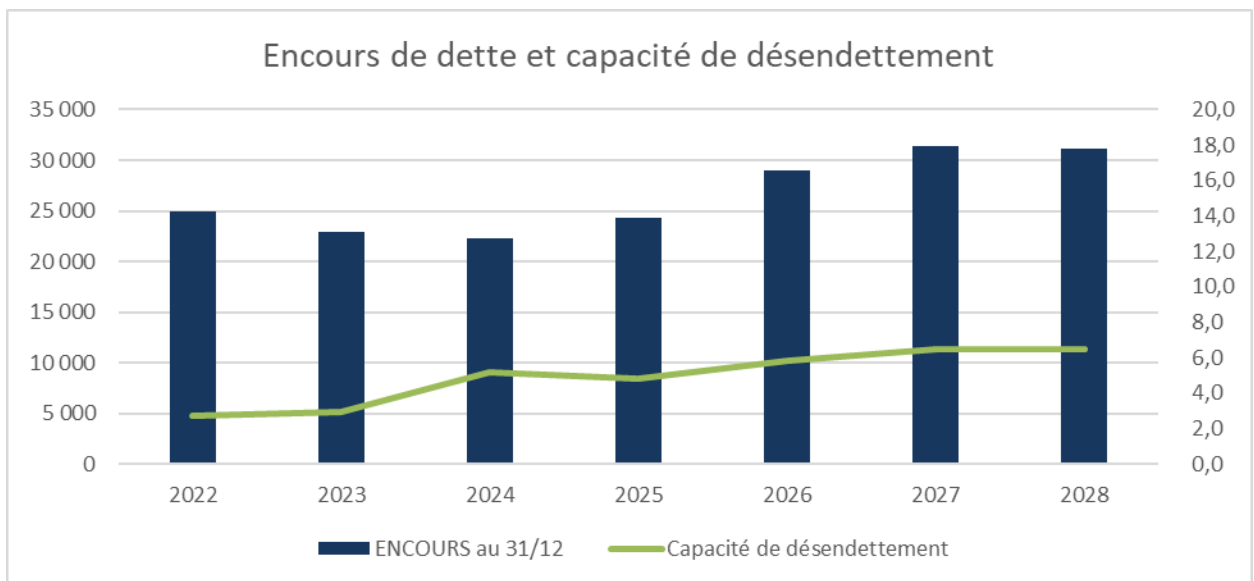
Les investissements 2025 pourraient atteindre 11 M€. Les principales opérations prévues sont les suivantes :

- Poursuite du programme de renouvellement des équipements (pompes...)
- Poursuite du programme d'extensions du réseau d'eaux usées
- Poursuite du programme de renouvellement des canalisations (objectif : 1% du linéaire total du réseau par an) et de réhabilitation des postes de relevage, avec une action particulière autour des projets urbains,
- Poursuite du programme de diminution des eaux parasites par des études (contrôle de bon raccordement des logements, inspection des réseaux) et la réalisation de travaux de mise aux normes ou d'étanchéité.

S'ajoute à ce programme, la poursuite de la mise en œuvre des actions définies au Schéma Directeur actuel, et notamment la construction d'une nouvelle station d'épuration du centre-ville de Donges et la création d'un bassin de rétention avec poste de relevage des eaux usées à Villès Martin à Saint-Nazaire.

Il sera également engagé une mise à jour du Schéma Directeur, afin de prendre en compte les dernières évolutions réglementaires et redéfinir le plan d'investissement pluriannuel ad'hoc, permettant d'accompagner le développement du territoire, notamment en adaptant les stations d'épuration.

L'encours de dette reste maîtrisé. L'endettement progressera dans le cadre de la réalisation des investissements du schéma directeur pour ensuite se stabiliser à compter de 2027 :

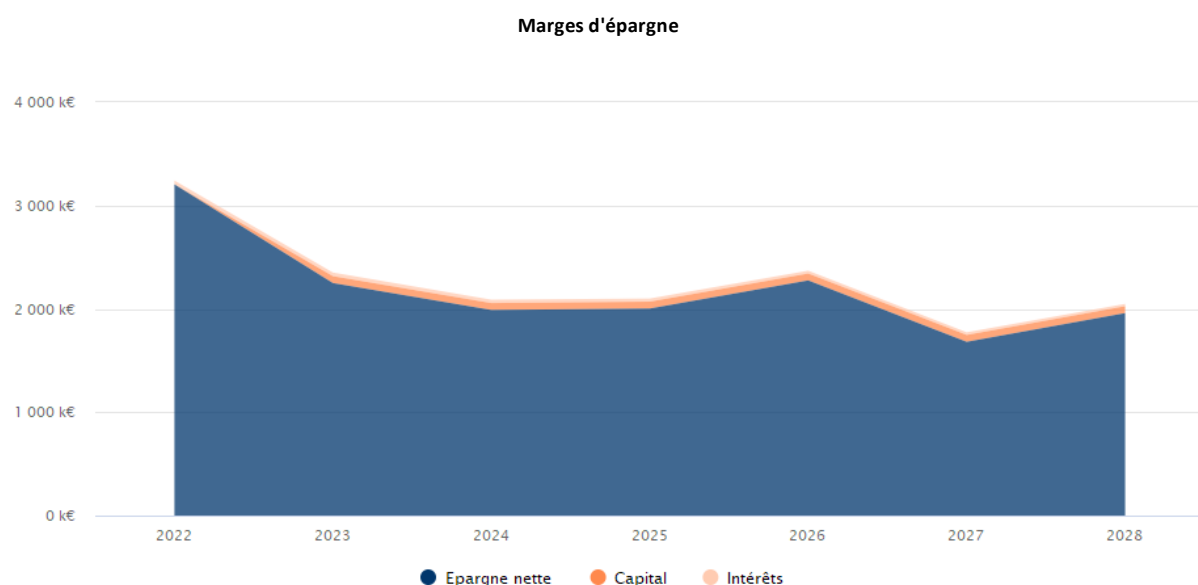


c. Le budget de la gestion et valorisation des déchets :

Ce budget bénéficie d'une situation financière satisfaisante, et ce malgré la hausse des coûts de traitement intervenue ces dernières années (extension des consignes de tri, inflation, augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes).

La prospective financière tient compte de la mise en œuvre du nouveau schéma directeur des collectes ainsi que du plan pluriannuel de prévention des déchets.

En intégrant ces différents paramètres, les marges d'épargne devraient évoluer de la façon suivante :



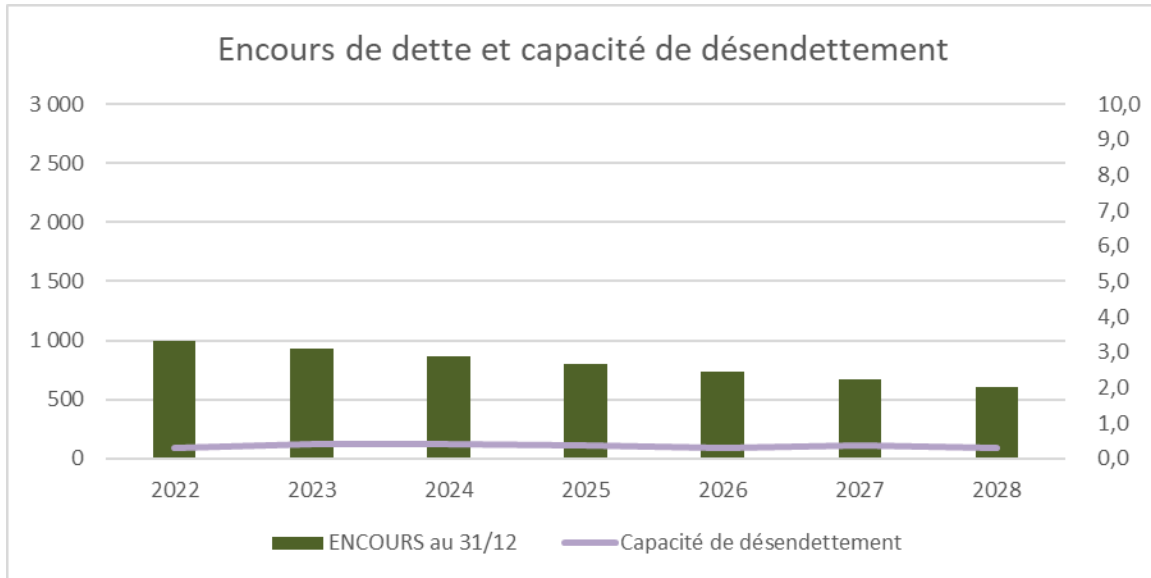
Elles permettront de réaliser les travaux prévus dans le cadre du PIC4, soit 38M€ sur la période 2022-2028.

Les opérations prévues en 2025 en investissement sont estimées à 4,3 M€ et concernent notamment :

- Le réseau des déchèteries et le site de Cuneix
- L'acquisition de dispositifs pour la gestion des biodéchets dans le cadre du nouveau schéma de collecte

- Les investissements réalisés dans le cadre de la concession en groupement avec Nantes Métropole
- Les colonnes enterrées et le renouvellement des véhicules

Les ratios de dette sont maintenus à un niveau très satisfaisants sur toute la période 2022-2028, avec un encours de dette au 31 décembre 2024 de moins de 1M€.

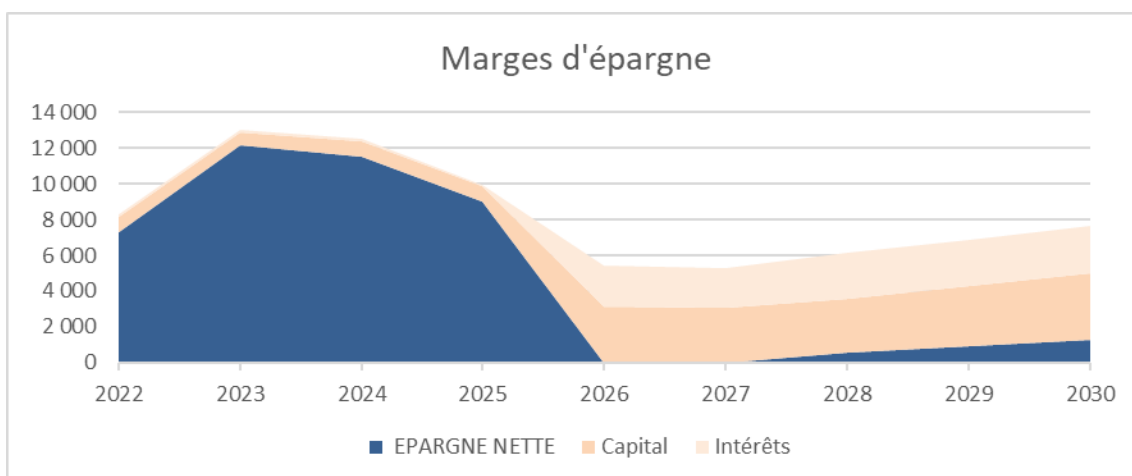


d. Le budget annexe des transports

Les travaux du projet héliYce+ ont démarré en 2024. Pour mémoire, ce projet vise à créer un réseau structurant de 3 lignes de bus à haut niveau de service sur le mandat, et qui s'inscrit dans le cadre du plan de déplacements urbains. Celui-ci vise également à tripler l'usage du vélo sur la période.

Ces investissements majeurs (192M€ inscrits au PIC) ont nécessité la mobilisation de ressources supplémentaires, avec l'augmentation du taux du versement mobilité à 1,75% en 2022 et 2% en 2023. Le produit supplémentaire ainsi dégagé a permis de constituer une épargne suffisante pour mener à bien ces projets.

A compter de 2026, après réalisation des investissements, les marges d'épargne se reconstitueront progressivement, conformément à la stratégie financière de ce budget :

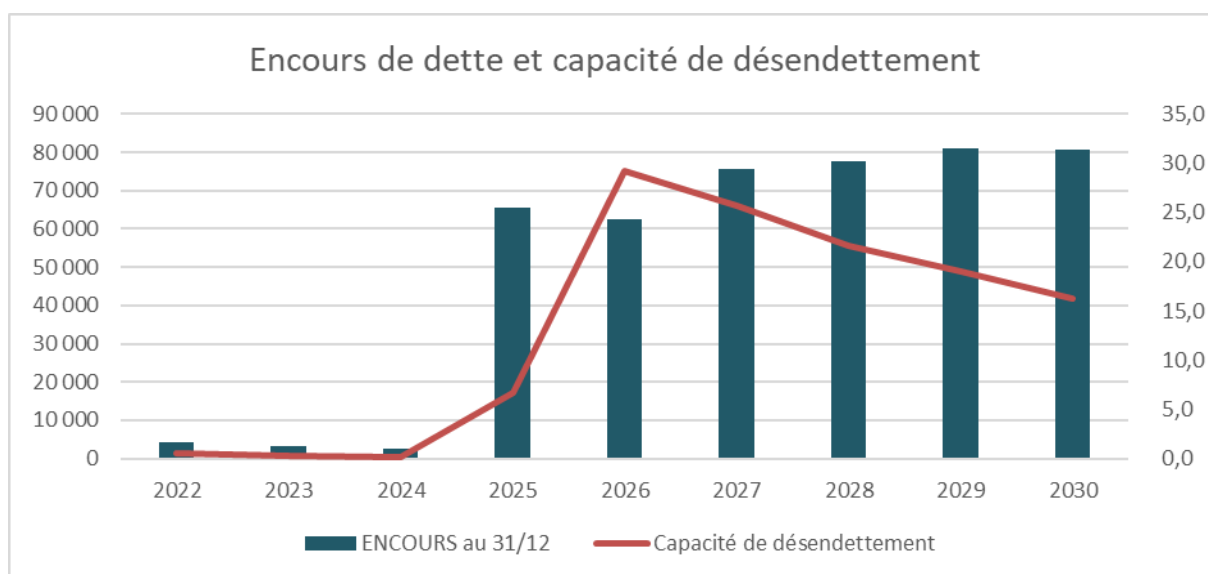


Les investissements sont estimés à 80M€ de crédits de paiement en 2025 et concerneront notamment les opérations suivantes :

- Poursuite des travaux d'aménagement d'espaces publics du projet héliYce+, sur le tracé des lignes 1 et 2 et tout particulièrement :
 - o avenue de la Côte d'Amour, avenue Berlioz, avenue Pierre de Coubertin, boulevard Emile Zola, Centre Ville de Trignac, Entrée Ouest de Montoir-de-Bretagne ;
 - o création des 6 terminus, et leur équipement en systèmes de charge électrique ;
 - o aménagement du CETEX Nord, nouveau site du centre technique d'exploitation de la STRAN permettant le remisage et la recharge des autobus électriques ;
 - o livraison de 25 autobus articulés électriques à charge rapide (aux terminus) permettant de limiter le nombre et le poids des batteries et garantissant une autonomie suffisante sur des lignes de près de 20 kilomètres ;
 - o renouvellement du système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs du réseau Ycéo ;
 - o finalisation du déploiement du système de priorité bus, par technologie radio, y compris sur les autres lignes du réseau de transport public ;
- Confortement du réseau de transport public : mise en accessibilité des arrêts et équipement en abris voyageurs, investissement courant sur les voiries transférées dans le cadre du projet héliYce+ ;
- Mobilité alternative :
 - o Poursuite de l'enquête mobilité, menée en partenariat avec Nantes Métropole, à l'échelle du Département de Loire-Atlantique
 - o Poursuite du jalonnement des itinéraires vélos structurants et de leur équipement pour le stationnement (arceaux, abris vélos...) ;
 - o Aménagement d'itinéraires vélo hors voirie :
 - projet Montoir-Besné-Pont-Château sur l'ancienne voie ferrée, en collaboration avec la commune de Pont-Château ;
 - études de la connexion Immaculée / Brais / Saint-André-des-Eaux, le long de la RD47, en collaboration avec Cap Atlantique.

Concernant les crédits de fonctionnement, ceux-ci seront en hausse pour préparer la mise en service d'héliYce+ fin 2025 et de l'adaptation du réseau ; en effet la société publique locale STRAN a dû procéder dès à présent à de nombreux recrutements de conducteurs et de renforcement des fonctions support.

L'encours de dette est de 2,5 M€ en 2024, avec une capacité de désendettement estimée à moins d'1 an. Le levier de la dette sera utilisé dans le cadre du projet héliYce+, avec une hausse de l'endettement jusqu'en 2028, puis d'une diminution progressive ensuite.



En synthèse, l'année 2025 sera marquée par :

- Une contribution inédite des collectivités locales au redressement des comptes publics, avec un impact fort sur les niveaux d'épargne de la CARENE si la loi de finances est adoptée en l'état ;
- La poursuite malgré tout de la mise en œuvre du programme d'investissement communautaire, actuellement en phase opérationnelle, avec de nombreux projets dans le domaine de la mobilité (hélyce+), de la transition écologique (réseau de chaleur urbain), de l'enseignement supérieur, du développement économique, du logement (maison de l'habitat)...

Tels sont les éléments dans le cadre desquels le projet de Budget Primitif 2025 sera proposé.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- débattre de ces orientations ;
- constater par un vote de l'assemblée que le débat relatif aux orientations budgétaires 2025 a eu lieu à l'appui du présent rapport.

Le Président,
David SAMZUN



Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A L'UNANIMITE

Votants : 50

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 7